

RIQUEWIHR COMMUNE DE RIQUEWIHR

ARRETE N° 305/2024 du 24 octobre 2024

Mettant à l'enquête publique le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Le Maire,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L123-3 et R123-9 ;
- VU** le PLU approuvé le 2 avril 2019, qui a fait l'objet des procédures d'évolution suivantes :
 - Modification n°1 approuvée le 24/01/2023
 - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 24/01/2023
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 14 octobre 2024 désignant :
 - Mme Yvette Baumann, en qualité de commissaire enquêtrice ;
 - Et Mme Brigitte Reibel, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de RIQUEWIHR, portant sur les points suivants :

- Règlementation du commerce et des restaurants le long des remparts en zone UA
- Normes de stationnement en zone UB
- Création d'un emplacement réservé n°8 en zone UA
- Création d'un emplacement réservé n°9 en zone UB
- Règlementation des aires de stationnement pour camping-cars en zone UD
- Règlementation des antennes-relais en zone agricole
- Typologie des constructions dans le secteur 1-AUb

L'enquête s'étalera sur une durée de 15 jours à compter du 18 novembre 2024

ARTICLE 2

Mme Yvette Baumann a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Mme Brigitte Reibel a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Accusé de réception en préfecture
068-216802777-20241024-28102024-1-AR
Date de réception préfecture : 28/10/2024

ARTICLE 3

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront déposés à la mairie de RIQUEWIHR (1 Place Voltaire BP 35 68340 RIQUEWIHR) pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 18 novembre 2024 de 8 heures au 2 décembre 2024 à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique se compose :

- Du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- Des avis et observations émis lors de la consultation sur le projet de modification n°2 du PLU ;
- De l'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ne soumettant pas le projet de modification du PLU à évaluation environnementale ;
- De la note de présentation établie au titre de l'article R123-8 du code de l'environnement.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, à la mairie de RIQUEWIHR (1 Place Voltaire BP 35 68340 RIQUEWIHR).

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@riquewihhr.alsace

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune <https://riquewihhr.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de RIQUEWIHR aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

ARTICLE 4

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Riquewihhr n'étant pas soumis à évaluation environnementale, la note de présentation établie au titre de l'article R123-8 du code de l'environnement comprend les informations environnementales se rapportant au projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme ; elle est consultable en mairie dans le cadre de l'enquête publique sur ce plan (en version papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune.

L'avis de l'autorité environnementale décidant de ne pas soumettre le projet de modification à évaluation environnementale, daté du 5 septembre 2024, est consultable à la mairie de Riquewihhr dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (en version papier et sur poste informatique).

ARTICLE 5

Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de RIQUEWIHR :

- le 18 novembre 2024 de 15 heures à 17 heures,
- le 21 novembre 2024 de 16 heures à 18 heures,
- le 2 décembre 2024 de 10 heures à 12 heures.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Accusé de réception en préfecture
068-216802777-20241024-28102024-1-AR
Date de saisine en préfecture : 28/10/2024

Elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de RIQUEWIHR le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Elle en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le Maire de RIQUEWIHR adressera copie du rapport et des conclusions à la préfecture du Haut-Rhin pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la commune de RIQUEWIHR.

ARTICLE 7

Le maître d'ouvrage du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme est la Commune de RIQUEWIHR.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Daniel Klack, Maire de RIQUEWIHR, à la mairie à l'adresse suivante : 1 Place Voltaire BP 35 68340 RIQUEWIHR.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernière Nouvelles d'Alsace. Cet avis sera affiché à la mairie de RIQUEWIHR et publié par tout autre procédé en usage dans la commune : page Facebook, IntraMuros, et panneau filaire.

Il sera également publié sur le site Internet de la commune de RIQUEWIHR : <https://riquewihhr.fr/>

ARTICLE 9

Au terme de la procédure, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport d'enquête, est approuvé par délibération du conseil municipal.

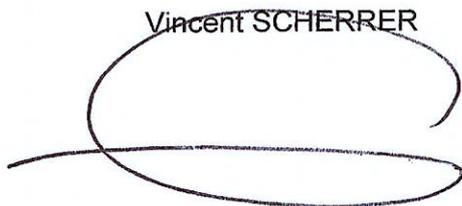
ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :
M. Le Sous-Préfet
M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
A M. les commissaires-enquêteurs
Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à RIQUEWIHR, le 24 octobre 2024

Pour le Maire absent

Vincent SCHERRER



Accusé de réception en préfecture
068-216802777-20241024-28102024-1-AR
Date de réception préfecture : 28/10/2024



AVIS A INSERER

COMMUNE DE RIQUEWIHR

Enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 24 octobre 2024, le Maire de Riquewihr a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune destinée à faire évoluer différents points de la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

À cet effet, Mme Yvette Baumann a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Mme Brigitte Reibel a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 15 jours consécutifs à la mairie de Riquewihr du 18 novembre 2024 de 8 heures au 2 décembre 2024 à 17 heures.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Riquewihr :

- Le 18 novembre 2024 de 15 heures à 17 heures,
- Le 21 novembre 2024 de 16 heures à 18 heures,
- Le 2 décembre 2024 de 10 heures à 12 heures.

Le maître d'ouvrage du projet de modification n°2 du PLU est la commune de Riquewihr. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : (lundi : de 8h00 à 12h30; mardi : de 8h00 à 12h30 mercredi : fermé ; jeudi : de 8h00 à 18h30 et vendredi : de 8h00 à 12h30).

Les observations sur le projet de modification n°2 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête, à la Mairie de Riquewihr, 1 Place Voltaire BP 35 68340 RIQUEWIHR, ou encore être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@riquewihr.alsace

Est également consultable, dans le cadre de l'enquête publique, en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune, la décision de l'autorité environnementale de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale.

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Riquewihr, lieu de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site <https://riquewihr.fr/>



Pour le Maire absent

Vincent SCHERRER